



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 201

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 1580

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2025/0093/CZ

Retransmission de la réponse de l'Etat membre notifiant (Czechia) à de European Commission.

MSG: 20251580.FR

1. MSG 201 IND 2025 0093 CZ FR 18-08-2025 18-06-2025 CZ ANSWER 18-08-2025

2. Czechia

3A. Úřad pro technickou normalizaci, metrologii a státní zkušebnictví

Biskupský dvůr 1148/5

110 00 Praha 1

tel: 221 802 216

e-mail: eu9834@unmz.gov.cz

3B. Ministerstvo zdravotnictví České republiky

Palackého náměstí 4

128 01 Praha 2

tel.: 224971111

e-mail: mzcr@mzcr.cz

4. 2025/0093/CZ - C00C - Produits chimiques

5.

6. Objet : Notification 2025/93/CZ

Projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychomodulatrices

Réponse à l'avis circonstancié, conformément à l'article 6, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535 du 9 septembre 2015

Monsieur le Vice-présidente exécutive Séjourné,

Nous vous remercions pour votre avis circonstancié du 12 mai 2025 concernant la notification 2025/93/CZ relative au projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychomodulatrices.

À la suite de consultations internes et à la lumière du processus de notification, la République tchèque a décidé de retirer le cannabis contenant jusqu'à 1 % de THC ainsi que les extraits et teintures correspondants de la version révisée du projet de règlement joint à la présente lettre.

Nous aimerions que la Commission confirme si le projet modifié, sous cette forme, est considéré comme compatible avec le droit de l'UE.

Nous restons déterminés à entretenir un dialogue constructif avec la Commission et à finaliser le règlement



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

conformément aux exigences procédurales applicables.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu